

## Qualités, Capacités, Responsabilités, Autorité, et Rôle de L'ARBITRE

### CODE D'ARBITRAGE ARBITRE



#### **Pour être arbitre, il faut :**

- 1°) Etre licencié à la F.F.P.J.P.
- 2°) Avoir 16 ans minimum dans l'année. Les candidats mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale écrite et ne pourront arbitrer, jusqu' à leur majorité que des compétitions jeunes.
- 3°) Ne pas appartenir à une fédération similaire en tant qu'arbitre.
- 4°) Posséder les capacités physiques nécessaires.
- 5°) Avoir satisfait aux examens successifs.

Il faut, pour devenir

**a) Arbitre Départemental :** faire une demande écrite auprès de son Comité Départemental

\* obtenir à l'épreuve écrite de l'examen une note de 13/20 pour être reçu arbitre stagiaire pendant les 2 premières années. Au bout de cette

période et au vu de ses prestations, la commission départementale proposera ou non au Comité Directeur sa titularisation.

**b) Arbitre de Ligue :** avoir exercé au minimum 2 années avec le grade d'arbitre départemental.

\* Etre présenté par son Président de Comité.

\* Obtenir à l'épreuve écrite de l'examen une moyenne de 15/20.  
(Pétanque et Jeu Provençal)

\* Satisfaire à une épreuve orale et à un examen pratique lors d'un Championnat de Ligue.

**c) Arbitre National :** avoir exercé au minimum 2 années avec le grade d'arbitre de Ligue.

\* Etre âgé de moins de 60 ans le jour de l'examen.

\* Etre présenté par son Président de Ligue avant le 30 Septembre à la F.F.P.J.P.

\* Obtenir à l'épreuve écrite de l'examen une moyenne de 17/20.  
(Pétanque + Jeu Provençal)

\* Assister obligatoirement à la journée de formation qui suit l'examen.

\* Satisfaire à un oral et à un examen pratique lors d'un championnat de France.

\* Etre évalué lors de son premier concours national en tant qu'arbitre principal.

Ces trois examens se déroulent le dimanche qui suit le Congrès National.

\* **L'Arbitre Départemental**, organisé par la commission départementale, avec le questionnaire et le barème des corrections fournis par la commission nationale.

\* **L'Arbitre de Ligue**, organisé par la commission régionale, avec le questionnaire et le barème des corrections fournis par la commission nationale.

\* **L'Arbitre National**, organisé par la commission nationale, au siège de la F.F.P.J.P. à Marseille.

Un arbitre, quelque soit son titre est placé sous l'autorité du Comité départemental dans lequel il est licencié.

# RÔLE DE L'ARBITRE

## En général :

- a) L'arbitre est le représentant de la F.F.P.J.P. et se doit d'en faire respecter les statuts et règlements.
- b) Il doit connaître parfaitement les règlements et posséder l'autorité et la diplomatie attachées à cette fonction.
- c) Il ne doit jamais discuter avec les joueurs.
- d) ne jamais participer au concours qu'il contrôle.
- e) Il doit porter la tenue officielle de la F.F.P.J.P., avoir son écusson fixe et bien visible sur sa poitrine.
- f) Il doit avoir les instruments nécessaires à l'exercice de sa fonction (mètre à tirette, double décimètre, compas, sifflet, chronomètre, cartons ....etc....).

## Avant le concours :

- a) Il doit être présent une heure avant le début du concours.
- b) Pour les concours nationaux, commençant le matin, l'arbitre doit être présent la veille, sa prise en charge incombe à l'organisateur.
- c) Il doit vérifier tous les terrains et faire aux organisateurs, les observations nécessaires sur les obstacles, limites...etc. En cas de mesures spéciales à prendre, les joueurs devront être avisés des décisions prises avant le coup de sifflet initial. (exemple annoncer les terrains interdits, les bacs à fleurs ...etc....).
- d) Il doit veiller au respect de l'horaire et des opérations préliminaires.
- e) L'arbitre doit s'assurer que chaque joueur dépose sa licence parfaitement en règle.

## Pendant le concours :

- a) Il surveille le tirage au sort en s'assurant que celui-ci est effectué à chaque tour.
- b) En l'absence d'un délégué officiel, il veille à l'affichage de la composition du jury et à la répartition des indemnités.
- c) Il ne doit jamais tenir la table de contrôle du concours qu'il dirige.
- d) Sa place est sur le terrain. Il ne doit jamais rester statique et toujours être vigilant pour intervenir sans qu'on l'appelle, dès qu'il voit que le règlement du jeu est bafoué.

L'arbitre n'est pas uniquement un mesureur.

e) Il est le seul juge sur le terrain et doit agir sans hésitation.

f) Durant la compétition, il doit veiller :

\* A la bonne tenue des joueurs, (comportementale et vestimentaire)

\* Au respect des règlements

\* A ne jamais laisser un incident de jeu prendre des proportions qui engageraient sa responsabilité et ne lui confèreraient aucune excuse

\* A s'éloigner, sans accepter aucune contestation ou discussion, après avoir pris une décision ;

\* A ne pas hésiter à mesurer plusieurs fois un point litigieux

\* A annoncer "boules irrégulières" dans le cas de boules non conformes

\* A ne pas accepter qu'un joueur quitte le terrain sans son autorisation

g) Pour faire respecter les règles techniques de jeu, l'arbitre est habilité à prendre SEUL les mesures suivantes :

1°) avertissement

2°) exclusion temporaire d'une compétition

3°) exclusion définitive d'une compétition

Mais, pour un retrait immédiat de licence, l'arbitre doit demander la réunion préalable du jury de la compétition dont il fait partie avec les membres de la fédération, ou d'une Ligue, ou d'un Comité Départemental, ou d'une association, suivant l'organisateur du moment. Le jury est composé de 3 à 5 membres. C'est le jury qui retiendra la licence.

h) Dans les cas non prévus dans le règlement et en cas de fortes intempéries (tempête ou orage violent) ou de situations mettant en danger l'intégrité physique des joueurs, l'arbitre doit arrêter la ou les parties temporairement et demander une réunion du jury. Seul celui-ci peut décider l'arrêt définitif du concours.

Après le concours :

a) Pour un concours promotion, départemental ou régional, l'arbitre adressera la feuille d'arbitrage dûment remplie au Comité Départemental dont dépend la compétition.

b) Pour un concours national, il demandera et conservera une copie informatique. La transmission des résultats est à la charge du délégué qui remplira la feuille d'arbitrage et ensuite la transmettra au Comité organisateur, à la ligue ainsi qu'à la Fédération.

c) S'il y a eu un incident, il doit rédiger un rapport et l'adresser sans tarder à l'organe concerné par la compétition dont l'arbitrage lui a été confié (Comité, Ligue, Fédération) pour suites disciplinaires éventuelles à donner.

d) Dans les réunions entre arbitres, il ne faut pas craindre d'évoquer des cas litigieux, ce qui provoquera une confrontation utile à la recherche d'harmonisation des solutions.

## COMMENTAIRES

L'arbitre doit être pénétré de l'importance:

\* De son rôle.

\* De ses responsabilités.

\* De son autorité

a) Il a obligation de se perfectionner en participant aux réunions de formation.

b) Il doit être licencié.

c) De la sûreté de son jugement dépend du climat de confiance qui profitera à tous et en particulier à la Pétanque et au Jeu Provençal.

d) Ne jamais oublier que l'intérêt du jeu est subordonné à la clarté et à l'autorité de l'arbitrage et que c'est grâce à ces conditions que règne la bonne harmonie.